



ORGANISATION DE MANIFESTATION SUR LA VOIE PUBLIQUE

Nom de l'Association ou son représentant

.....

☎ fixe ☎ portable.....

Nature de la manifestation

Date de la manifestation

Lieu de la manifestation

Arrêté municipal : (1) - Interdiction de stationner - Autorisation de déviation

Plan cadastral (préciser sur le plan le lieu d'installation du matériel)

Autorisation de buvette - **formulaire à retirer au secrétariat**

AFIN DE SATISFAIRE AU MIEUX LES ASSOCIATIONS, NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE CONNAISSANCE DES POINTS CI-DESSOUS :

1. Faute de réservation dans les délais, la Collectivité se réserve le droit de ne pouvoir satisfaire votre demande.
2. Le matériel devra être rendu en l'état où il vous a été remis.
3. Les bâches de côté des chapiteaux sont mises en place par les utilisateurs et doivent être rangés dans le sac approprié.
4. En cas de manifestations multiples, la décision d'attribution de matériel sera prise par la municipalité.
5. En cas de vent supérieur à 100 Km/h ou neige supérieure à 4 cm – Evacuation du ou des chapiteau(x).

(1) Préciser lieu

Date et signature

AVIS DU MAIRE :

MERCI DE DEPOSER VOTRE DEMANDE 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION

NATURE DU MATÉRIEL	QUANTITÉ SOUHAITÉE	QUANTITÉ MISE À DISPOSITION	LIEU INSTALLATION
PODIUM 6 x 7			
CHAPITEAUX PRÉCISER SUR LE PLAN CADASTRAL L'EMPLACEMENT DU CHAPITEAU			
6 x 12			
8 x 5			
8 x 5			
3 x 3			
CHAPITEAUX :			
- BÂCHE DE CÔTÉ			
NÉONS SOUS CHAPITEAUX			
TABLES			
BANCS			
CHAISES			
SONO PORTATIVE			
COFFRET ÉLECTRIQUE :			
- PL. VIDON - 36 KVA			
- CLAVELLEE - 16 KVA			
- GYMNASE - 16 KVA			
- AUTRE : PUISSANCE KWH			
CLÉS POUR COFFRET ÉCLAIRAGE + PRISES TERRAIN EN SABLE PROXIMITÉ MULTISPORTS			
BARRIÈRES (MAXI 100)			
ESTRADES : 1 M X 1 M X 30 CM de haut 4 unités			
GRILLES D'EXPOSITION : 10 unités			
TOILETTES PUBLIQUES - 1 cabine - 1 urinoir			